

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 50 (1962)

Heft: 15

Artikel: Qui est membre de la Commission romande des consommatrices ?

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-269936>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la page de l'acheteuse

qui veut connaître
ses produits, ses prix,
son pouvoir d'achat

Ce mystérieux mouton, signe de qualité...

Depuis des années, dans notre pays, les articles de pure laine de tonte (provenant donc directement du mouton) sont concurrencés par des produits d'importation médiocres, tissés avec de la laine récupérée ou contenant des fibres artificielles bon marché. Il est évident que l'on se garde de faire connaître à l'acheteur les fibres textiles qui ont été utilisées pour la confection des étoffes ou des couvertures de qualité médiocre. Dans ces conditions, le consommateur se trouvait dans l'impossibilité de faire la différence, c'est-à-dire de distinguer entre article de valeur et produits d'une qualité très inférieure; cela d'autant plus que les objets offerts à bon marché ont souvent un aspect engageant mais trompeur, les insuffisances de la matière textile ne se révélant qu'à l'usage. Il fallait donc, une fois pour toutes, mettre fin à cette situation et permettre à chacun de se rendre compte de la valeur véritable de la marchandise vendue; c'est ce qui a engagé l'Association de l'industrie lainière suisse à créer pour les étoffes et les couvertures de pure laine de tonte fabriquées en Suisse une marque de qualité supprimant toute équivoque; cette marque de qualité est cousue dans le produit terminé.

Grâce à cette marque, l'on sait tout de suite à quoi s'en tenir, car l'étiquette garantit que l'objet dont on vient de faire l'acquisition est en pure laine de tonte et qu'à l'usage on n'aura pas de surprise désagréable. Il vaut donc la peine, au moment de l'achat, d'exiger un produit portant la marque «Pure laine de tonte», avec vignette représentant un petit mouton stylisé; de cette manière, le consommateur s'évite toute déception.

Bulletin d'information
de l'industrie suisse de la laine

Oui, mais ce petit mouton, on ne le ren-contre pas souvent! En effet, ce ne sont pas les fabricants de tissus qui peuvent en orner leur production, mais bien les confectionneurs qui tirent de ces tissus des vêtements prêts à porter. Ces confectionneurs, s'ils achètent de beaux tissus, en achètent aussi de moins bons et n'ont sans doute pas avantage à ce que l'acheteuse les distingue du premier coup d'œil les uns des autres. Une dame devait acheter, l'autre jour, un manteau pour sa fille. Elle réclama le mouton. Personne dans le magasin ne savait de dont elle parlait. Pour finir on découvrit un seul manteau portant le fameux mouton; il n'était d'ailleurs pas de la bonne taille (le manteau, et pas le mouton)! Même si nous encourageons souvent de telles déconvenues, réclameons le mouton, du même coup nous affirmons notre droit de connaître ce que nous achetons.

De nouveau des primes!

Nous avions annoncé, il y a quelques mois, que les six principaux producteurs de crèmes et de poudres à lever avaient décidé de renoncer aux primes. La maison Dibona S.A., produits Dr Oetker, vient malheureusement de dénoncer cette convention. Cette décision nous paraît très regrettable.

Les cinq autres fabrications tenant les marques Sowieso, Reso, Helvetia, Dawa et Regal se sont engagées à s'en tenir à la convention et à s'abstenir de remettre des cadeaux-réclame. Au nom des consommateurs, nous les remercions et nous recommandons de donner la préférence à ces marques sans primes.

RISTOURNE ET SERVICES D'ESCOMPTE

La ristourne

La ristourne distribuée par les coopératives de consommation se distingue de l'escompte en ce qu'elle découle des principes mêmes qui sont à la base d'une coopérative. Les bénéfices réalisés par les coopératives appartiennent, en effet, aux sociétaires de ces coopératives. Une bonne partie de ces bénéfices (réserves légales et amortissements mis à part) leur est donc restituée au prorata des achats qu'ils ont effectués. Le taux de la ristourne n'est pas fixé une fois pour toutes; l'assemblée des sociétaires, ou leurs représentants, en décide chaque année après le bouclage des comptes.

Les premières ristournes ont été distribuées en Suisse, il y a exactement 100 ans (1861). Cette ristourne est en général versée en une fois, à la fin de l'exercice; elle représente de ce fait une épargne appréciable pour le ménage. Il arrive qu'elle soit donnée non en argent, mais en bons, valables seulement dans les magasins coopératifs. Les taux de ristourne en Suisse romande oscillent entre 5 et 12%; la plupart des coopératives, toutefois, s'en tiennent à des taux variant entre 6 et 8%.

Certaines coopératives ont adopté un système se rapprochant des timbres-escompte. Ainsi, à Genève, un escompte fixe est distribué à toutes les acheteuses à mesure qu'elles remplissent leur carnets. Une ristourne variable, actuellement de 2 1/2%, s'y ajoute, qui est distribuée aux seuls sociétaires en fin d'exercice.

A Lausanne, les mêmes carnets de timbres donnent droit à un escompte de 5% pour les non-membres ou à une ristourne de 7% pour les membres.

Beaucoup d'acheteuses ne comprennent pas que les coopératives donnent la ristourne sur des produits vendus au même prix et sans escompte dans les autres entreprises, par exemple sur le pain et la pâtisserie, les fruits et les légumes, les cigarettes et le tabac, dans certaines localités sur la viande et la charcuterie et, dans leurs magasins spéciaux, sur les chaussures, les vêtements, la lusterie, les appareils électro-ménagers, etc. Cela provient de ce que la ristourne n'est pas calculée dans le prix de vente de chaque article, comme l'escompte, mais bien prise sur l'ensemble des bénéfices de la coopérative.

Il est compréhensible que les taux de ristourne et, par conséquent, les timbres aient jusqu'à ce jour différé d'une coopérative à

l'autre puisque cette ristourne dépend des résultats financiers de chaque coopérative. Un grand effort d'uniformisation est actuellement en cours: plusieurs coopératives ont adopté, grâce à un système de compensation, des timbres identiques, quoique leur taux de ristourne demeure différent.

Les services d'escompte des commerçants privés

La plupart des détaillants en alimentation sont affiliés à un service d'escompte groupant le plus souvent les commerçants de la localité et des environs. Ainsi, on trouve à Genève deux services d'escompte, mais un seul pour tout le canton de Neuchâtel. Il y en a deux en Valais, quatre dans le canton de Fribourg et douze dans le canton de Vaud. Le plus important, celui de Lausanne, groupe non seulement les commerçants lausannois, mais ceux de la moitié du canton. On essaye aujourd'hui d'uniformiser les timbres donnés dans les autres localités vaudoises.

Les timbres-escompte ont été introduits au tout début de ce siècle pour lutter contre la vente à crédit qui était alors une véritable plaie. Ils n'étaient alors distribués que pour les achats payés au comptant. Actuellement, les ménagères achetant «au carnet» et payant à la fin du mois reçoivent également les timbres. L'introduction des timbres-escompte était aussi une réponse des commerçants privés à la ristourne des coopératives. Les carnets d'escompte, très appréciés des ménagères, leur donnent la possibilité de réaliser une épargne.

Jusqu'à ces dernières années, les timbres n'étaient donnés que sur les produits alimentaires. Les services d'escompte préconisent actuellement de les donner sur tous les articles, sauf sur ceux pour lesquels existent des conventions avec les fournisseurs. Aucun «grand» magasin à rayons multiples ne donne d'escompte, les boulangers, les marchands de primeurs, les bouchers n'en donnent pas non plus, de même que de nombreux commerces non-alimentaires.

Sur tous les articles de marque vendus dans les épiceries, l'escompte est calculé dans le prix de vente. Sauf à Genève, le taux des services d'escompte est partout de 5%.

Cette page a été fournie par la Commission romande des consommatrices.

Fabriquer un tissu de laine, une tâche longue et compliquée

Une douzaine de déléguées de la Commission romande des consommatrices ont été visiter, à la fin de novembre, la fabrique de draps Henri Berger, à Eclepens. Elles ont été fort surprises par le nombre d'opérations nécessaires à la fabrication d'un beau linge.

La laine arrive en gros ballois à la fabrique sous forme de bourre blanche. Elle provient en grande partie d'Australie. Les fabricants sont obligés de prendre un certain contingent de laine suisse. La laine a déjà été débarrassée de ses impuretés et lavée à fond avant d'être expédiée.

Teinte et filé

La bourre est d'abord teinte — il arrive qu'on teigne la laine plus tard, quand elle est en fils enroulés sur des bobines ou même en pièces terminées — puis elle traverse le mélangeur où elle est grasse (afin d'être assouplie) ouverte et mélangée. Lors de notre visite, des flocons de laine bleus et blancs se trouvaient mélangés; ils devaient donner du tissu pour uniformes de pompier!

La bourre de laine passe ensuite dans d'immenses machines dont les cylindres sont pourvus d'innombrables petites dents qui séparent petit à petit les brins de laine en leur donnant à tous la même direction. A la sortie de la machine, une sorte de boudin souple est formé qui est repris sur le métier à filer où il est étiré jusqu'à la finesse voulue et enfin tordu: de la bourre informe est né un fil de laine qui pourra être tissé.

Cardé ou peigné

Si on utilise toute la bourre, on obtient un fil cardé, souple et relativement gros, mais si le ruban de laine cardée passe dans un peigne, toutes les fibres courtes, les nœuds, les «gratterons» sont éliminés. Il ne reste que les fibres les plus longues et les plus régulières; celles-ci formeront le fil de laine peigné, fil fin, régulier, lisse utilisable pour la confection des plus beaux vêtements.

Et maintenant, tissons!

La préparation du tissage est longue et minutieuse. Il faut d'abord préparer la chaîne en tendant 1200 à 15 000 fils, suivant la largeur de la pièce, sur un tambour. Nous avons été affolées de voir une ouvrière perdue au milieu de fils qu'elle comptait et disposait. Comment pouvait-elle s'y retrouver?

Les fils de chaîne sont ensuite plongés dans un bain d'amidon et de colle afin qu'ils résistent à l'épreuve du tissage.

Nous avons admiré ensuite les machines ultra-modernes qui tissent, c'est-à-dire entrelaçaient, les fils en long (la chaîne) et les fils en large (la trame) automatiquement. Un seul ouvrier surveillait sept métiers en marche.

Apprêts et contrôles

Nous pensions que le travail s'achevait là, mais pas du tout, le tissu doit encore être lavé pour le débarrasser de toute trace de colle, foulé, lavé, tordu, broissé, pressé et décati. Toutes ces opérations rendent le tissu à la fois plus souple, plus doux et plus solide.

Une série de contrôles très sévères sont ensuite opérés afin de découvrir les défauts éventuels du tissage ou de la coloration, défauts qui sont réparés par des ouvrières spécialisées.

La fabrique d'Eclepens est spécialisée dans les tissus pour hommes. Deux fois par an, elle lance une nouvelle collection de tissus de haute qualité, qui sera envoyée aux tailleurs et aux grandes maisons de confection.

Achetez suisse

Dentelles, tissages, céramiques, bois, pailles, foulards, mouchoirs, à

ART RUSTIQUE SUISSE

H. Cuénoud, avenue du Théâtre 1, Lausanne

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine - Tél. 25 35 66

GENÈVE

Confections soignées
pour enfants

Qui est membre de la Commission romande des consommatrices?

Voici la liste des associations qui sont rattachées à la Commission romande:

- La Ligue des femmes catholiques, avec quatre sections cantonales (Genève, Vaud, Fribourg et Jura bernois)
- La Fédération des femmes protestantes, avec deux sections cantonales (Genève et Jura bernois)
- Le Mouvement populaire des familles, avec quatre sections régionales (Genève, Vaud, Fribourg et Jura)
- La Fédération vaudoise des associations d'entraide familiale, avec trois sections (Lausanne, Renens, Vallorbe)
- L'Union des coopératives romandes, avec treize sections (Genève, Nyon, Saint-Prex, Lausanne, Bex, Aigle, Payerne, Orbe, Le Locle, La Chaux-de-Fonds, Saint-Imier, Tavannes, Bienne)
- L'Union des associations féminines fribourgeoises
- Le Centre de liaison des associations féminines genevoises
- Le Centre de liaison des associations féminines vaudoises
- Le Centre de liaison des associations féminines de Neuchâtel

Les déléguées de ces neuf associations centrales forment le Bureau de la Commission romande, mais nous comptons encore parmi nos membres:

- La Fédération vaudoise des Unions de femmes, avec une section (Nyon)
- L'Union des sociétés féminines lausannoises
- L'Association genevoise et l'Association neuchâteloise pour le suffrage féminin, ainsi que le groupe de Lausanne de l'Association vaudoise des citoyennes
- La Société vaudoise des maîtresses d'enseignement ménager et l'Association fribourgeoise des maîtresses ménagères
- L'Union des maîtresses primaires genevoises
- Les Femmes socialistes vaudoises
- Le Groupe de Lausanne des femmes libérales
- Le Groupe féminin radical de Genève
- L'Association des paysannes vaudoises
- Le Service lausannois des aides familiales
- Le Groupe féminin de Sainte-Croix
- La Commission neuchâteloise pour le service de maison et l'apprentissage ménager
- Les Coopératrices Migros de Neuchâtel
- Le Groupe féminin chenois d'éducation nationale.

Soit en tout cinquante-trois associations, dont quatre associations romandes, vingt-quatre dans le canton de Vaud, neuf à Genève, six à Neuchâtel, six dans le Jura bernois et quatre dans le canton de Fribourg.

Si vous vous intéressez à cette page et, par conséquent, à notre travail et que le nom des associations dont vous faites partie ne figure pas dans cette liste, encouragez-les à se rattacher à la Commission romande. Pour faire un travail efficace, nous avons besoin de nombreux appuis.